



Communiqué

Vendredi 20 mai 2022

La reproduction du Matelot sur la fresque du mur de la salle l'Escoure : Nécessaire respect des droits de propriété intellectuelle

Le sujet ayant généré un émoi et des commentaires parfois épidermiques sur les réseaux sociaux, l'APLLO se sent contrainte de poser un éclairage objectif sur ce dossier et de faire les rappels utiles, consécutif à l'article paru dans le Journal du Médoc de la semaine dernière.

La commune et l'artiste ont été largement informés et prévenus en amont que l'APLLO est propriétaire de la statue dénommée « le Matelot » et qu'elle détient les droits d'exploitation et de reproduction à titre exclusif (déposés à l'INPI). A ce titre, nous avons précédemment demandé à l'artiste de retirer de la vente tous les dessins et autres supports dans lesquelles elle avait reproduit « le Matelot », ce qu'elle a fait. Nous n'avons d'ailleurs demandé à ce jour aucune compensation financière pour les reproductions déjà vendues. Nous lui avons précisé que toute représentation ou exploitation ultérieure du « Matelot » ne pouvait se faire sans notre accord, quel que soit la forme, le support (y compris fresque murale) et les modalités.

Apprenant le projet de fresque sur le mur de la salle l'Escoure en remplacement de celle du centenaire de la station, nous lui avons demandé début avril de nous confirmer que cette nouvelle fresque ne comporterait aucune reproduction de la statue "le Matelot". Sans réponse, nous avons dû renouveler notre demande le 2 mai après avoir constaté que le site internet de la mairie précisait qu'elle réalisait une fresque dans l'esprit de ce même dessin réalisé l'été 2019.

Attentifs, à l'évolution du chantier, nous avons constaté que le projeté initial dessiné sur le mur ne contenait pas "le Matelot". Pourtant, alors que la fresque était pratiquement achevée, il a été ajouté ! Nous avons donc demandé à la commune et à l'artiste le retrait immédiat de cette représentation qui, bien que naïve, possède tous les attributs physiques de notre statue érigée en 2006 lors de la cérémonie du centenaire et non pas ceux de la statue démolie il y a plus de 82 ans. D'autant plus que le travail d'observation de l'artiste étant in situ, elle n'a pas pu reproduire la statue du Matelot disparu il y a 82 ans.

L'attachement de notre association au patrimoine et à la mémoire de Lacanau n'est plus à prouver : c'est le combat quotidien des bénévoles qui œuvrent au sein de l'APLLO depuis plus de 40 ans. C'est pourquoi, nous regrettons amèrement que cette réalisation n'ait pas été le fruit d'une collaboration harmonieuse et efficace. Mais, au vu de ces éléments factuels et de l'achèvement cavalier de cette fresque, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de demander le retrait de la représentation du « Matelot ».

Il ne s'agit absolument pas là de priver les habitants de la vue du Matelot auquel ils étaient attachés mais de réagir contre cette atteinte au droit de la propriété intellectuelle et à ce délit de contrefaçon (article L.335-2 du code de propriété intellectuelle). Et pour ceux ou celles qui s'inquiètent du sort de la sculpture "Le Matelot", elle est en cours de réparation et sera replacée bientôt dans un endroit sécurisé pour le public et à la vue de tous. Pour toute information complémentaire : contact@aplo.fr

Pour l'A.P.L.L.O., la Présidente, Marie-Thérèse FABRE